

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 04 avril 2013 à 19h00

**

Membres présents : Mmes BEZANÇON, BUTHOD-RUFFIER, FERNANDES,

MM. HAPP, JUIGNÉ, PAPINAUD, TAILLEMITE, THOMAS, VANRYCKEGHEM

Membres absents : Mme MASOLINI absente, Mme CABANTOUS donne pouvoir à M. PAPINAUD,

Secrétaire de séance : Mme FERNANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Adopte à l'unanimité le compte de gestion 2012 dressé par le receveur municipal.
Après avoir nommé Mme Michelle BEZANÇON pour présider le vote du compte administratif 2012, il adopte à l'unanimité les résultats suivants :
Budget principal : Excédent global de 206 797.90 €, dont : + 158 217.60 € en section de fonctionnement
+ 48 580.30 € en section d'investissement
Après intégration des restes à réaliser, le résultat d'investissement présente un déficit de 32 019.70 €
Il vote par ailleurs le compte administratif des budgets annexes qui font ressortir les résultats suivants :
Budget annexe « Ordures Ménagères » : excédent de 26 281.66 €
Budget annexe « Caveaux » : excédent de 5.00 €
Budget annexe « Aménagement Centre Bourg » : Excédent de 39 500.13 €
Budget annexe « Lotissement » : Déficit de 2 685.20 €
- Affecte le résultat de fonctionnement 2012 du budget principal, sur le budget primitif 2013 pour :
126 197.90 € en section de fonctionnement, compte 002
32 019.70 € en section d'investissement, compte 1068
- Après examen de l'état de notification des taxes directes locales, il vote à l'unanimité le maintien des taux pour l'année 2013. Ils sont fixés comme suit :
Taxe d'habitation : 22.22 %
Foncier bâti : 21.53 %
Foncier non Bâti : 48.55 %
Cotisation Foncière des Entreprises : 19.61 %
Le produit fiscal attendu s'élève à la somme de 228 641 €, sur lequel il est estimé un prélèvement de 69 612 € au titre de la Garantie Individuelle de Ressource.
- Vote les budgets primitifs 2013 qui s'équilibrent en recettes et dépenses, comme suit :
Budget principal : 821 099.68 €, dont 552 621.70 € en section de fonctionnement
268 477.98 € en section d'investissement
Budget annexe « Ordures Ménagères » : 56 874.56 €
Budget annexe « Caveaux » : 9 867.60 €, dont 4 936.30 € en fonctionnement
4 931.30 € en investissement
Budget annexe « Aménagement Centre Bourg » : 307 771.75 €, dont 286 121.62 € en investissement
Budget annexe « Lotissement » : 294 485.50 €, dont 275 000.00 € en investissement
- Envisage d'équiper chaque foyer d'un composteur à déchets, à titre gracieux. Un sondage sera diffusé préalablement pour recueillir les besoins des habitants.
- Reconduit avec M. Robert ALLAIN, le bail de location de l'ancien presbytère à usage d'habitation, pour une nouvelle période de 6 ans, avec les mêmes conditions de loyer.
- Adhère à l'unanimité au nouveau périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale qui intègre les communes de l'arrondissement de Sens, les communes de la Communauté de Communes du Jovinien qui ne font pas partie de l'arrondissement, ainsi que la commune de Villevallier, enclavée entre les précédentes.
- Délibère sur les représentations communales dans la Communauté de Communes du Sénonais, après le prochain renouvellement des conseils municipaux de 2014. Conformément à la procédure de l'accord local, il vote en faveur de la répartition retenue par le Conseil Communautaire en date du 11 mars 2013 :
Pour les communes jusqu'à 1 499 habitants : 2 délégués
De 1 500 à 2 499 habitants : 3 délégués

De 2 500 à 3 499 habitants : 4 délégués
Par tranche de 2 000 habitants supplémentaires : 1 délégué
Soit un total de 59 délégués au Conseil Communautaire.

- Rejette la proposition d'adhésion formulée par le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Sens-Nord-Est (SMAEP SNE), pour l'alimentation en eau potable des écarts. La commune de Fontaine-la-Gaillarde étant déjà membre du Syndicat Hydrologique Intercommunal de Fontaine-la-Gaillarde et Saligny, elle ne peut adhérer au SMAEP SNE, en application du principe de spécificité et d'exclusivité. Son retrait du syndicat entraînerait de plein droit sa dissolution.
- Questions diverses :
 - Des travaux de modernisation de voirie vont être pratiqués Rue des Renardières, pour un montant estimatif de 55 000 € environ
 - Une consultation d'entreprises va être prochainement lancée, concernant l'opération « Cœur de village Plus »
 - Envisager une réfection du chauffage de la salle communale, après avoir revu l'isolation du plafond
 - Les tuiles sur le lavoir ont été remplacées et démoussées
 - Le plafond endommagé de la sacristie a été démoli. Il va être restauré par l'employé communal.
 - Messieurs PAPINAUD et VANRYCKEGHEM ont suivi une formation d'artificier. Ils sont agréés pour procéder au tir du feu d'artifice communal.
 - Le SIVU de la Gaillarde propose de renouveler une intervention d'entretien sur la partie restante du ru, conjointement avec la commune.
 - M. Hennequin se fait le porte-parole de plusieurs habitants de la Rue du Château Luisant, qui demandent la mise en place d'un cédez-le-passage, au niveau du carrefour avec la Grande Rue.

FONTAINE-LA-GAILLARDE, le 26/04/2013
Le Maire, Jack JUIGNÉ :

